



Commission d'équivalence en année 2 et 4 Design textile

Comment candidater ?

1. Saisir mon dossier administratif en ligne

- Rendez-vous sur la plateforme de saisie [Taïga au lien suivant](#).
- Créez votre dossier dans la rubrique « Créer dossier » en sélectionnant la session « HEAR Arts plastiques Mulhouse : Commission d'équivalence septembre 2021 » et **conservez le numéro de référence**
- Accédez à votre dossier dans la rubrique « N° dossier » en utilisant le numéro de référence et votre nom pour vous identifier. Puis renseignez-le en intégralité.

2. Joindre le dossier artistique et les documents demandés en ligne

- Consultez la notice ci-jointe pour compléter votre candidature avec les pièces à joindre.
- Vérifiez que l'ensemble des pièces complémentaires (listées dans la notice) à votre dossier administratif soient jointes.
- Attention, un seul fichier PDF pour le portfolio !

Attention, même si tous les onglets apparaissent comme valides (cochés en vert), vérifiez que vous avez joint tous les documents demandés, y compris votre portfolio.

Après le paiement en ligne, vous ne pourrez plus revenir sur votre dossier. Votre dossier ne pourra plus être modifié.

- Les dossiers incomplets seront rejetés.

Chaque candidature fait l'objet d'une présélection sur dossier.

A — Conditions d'accès

- La commission d'admission et équivalence est ouverte aux candidats, français ou étrangers, souhaitant intégrer l'école en année 2 ou 4, issus d'un cursus artistique en arts plastiques/arts visuels ou en arts appliqués, ayant validé 60 ECTS pour l'année 2 ou 180 ECTS pour l'année 4 (ou titulaire d'un diplôme étranger de type licence, master).
- Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidats. Les candidats peuvent se présenter à la commission d'équivalence autant de fois qu'ils le souhaitent.
- Tous les candidats non francophones ou titulaires d'un diplôme étranger relevant d'une filière artistique devront fournir une attestation de test de connaissance de français (TCF) ou DELF d'un niveau B2. Les coordonnées des centres sont indiquées sur www.ciep.fr. Pour les candidats originaires de Chine et de Taïwan, voir modalités spécifiques sur www.chinadegrees.cn.
- L'entrée dans une école supérieure d'art nécessite d'avoir suivi un cursus en arts plastiques ou en arts appliqués. Cependant, une candidature présentant une solide formation artistique ou culturelle tels les diplômés en histoire de l'art, théâtre, arts du spectacle, cinéma, architecture, etc. pourra être étudiée à condition que le candidat produise une plaquette d'information relative aux études qu'il a suivies et les relevés de notes des disciplines artistiques.
- Le jury de la commission d'équivalence est souverain.
- Le paiement sera à effectuer par paiement en ligne.
- L'intégration en Année 2 dans l'option Design mention textile (DNA)

Concerne :

- Les étudiant·es issu·es d'une école d'art relevant du ministère de la Culture ayant validé leur 1ère année d'études (60 crédits) et de toute autre formation artistique ayant validé la 1ère année.
- Les étudiant·es titulaires d'un diplôme étranger relevant d'une filière artistique.

- L'intégration en Année 4 dans l'option Design mention textile (DNSEP)

Concerne :

- Les étudiants titulaires d'un des diplômes suivants : L3, M1, M2 et D (minimum 180 crédits) ; Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) ; DNAP, DNAT, DNA.
- Les étudiants issus d'une école d'art ne relevant pas du ministère de la Culture.
- Les étudiants issus d'une école d'art étrangère.

B — Dossier de candidature

- **Documents administratifs à déposer en ligne**

Veillez respecter la charte de nommage suivante pour le dépôt des documents en ligne :

- ✓ Nom_Prénom_certificat_scol
- ✓ Nom_Prénom_copie_bac
- ✓ Nom_Prénom_copie_diplome
- ✓ Nom_Prénom_copie_notes
- ✓ Nom_Prénom_attestationB2
- ✓ Nom_Prénom_portfolio
- ✓ Nom_Prénom_LMetCV
- ✓ Nom_Prénom_document_écrit

- ✓ Nom_Prénom_projet (uniquement pour une candidature en année 4 Design textile) : à envoyer par mail à scolarite.mulhouse@hear.fr

- Le règlement des droits d'inscription à la commission d'équivalence d'un montant de 61 € à régler par paiement en ligne.
- Le certificat de scolarité de l'année en cours (si étudiant)
- Une copie du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent
- La copie du/des diplôme(s) permettant l'intégration en équivalence - (pour les diplômes étrangers, fournir la traduction agréée en français et le relevé de notes) ou une attestation de réussite.
- Pour l'étudiant en cours d'obtention d'un diplôme, joindre le relevé de notes de l'année en cours.
- Pour les étudiants non francophones ou titulaires d'un diplôme étranger : attestation TCF ou DELF niveau B2 (cf. www.ciep.fr)

- **Dossier artistique au format numérique**

- Dans un fichier PDF : une lettre dans laquelle le candidat exposera de manière précise et originale ses motivations et ses objectifs quant à l'entrée en design textile et un curriculum vitae détaillé (études, stages, activités personnelles, etc.)
- Un fichier pdf unique comprenant une sélection de travaux personnels de 15 pages, n'excédant pas 20 Mo. Les planches doivent être légendées. Les projets, contenant des images animées, vidéo, son, etc. d'une durée maximale de 3 min, devront être inclus sous forme de liens vers des sites hébergeurs tels que youtube, vimeo, etc. Le dossier devra être accompagné d'une page A4 maximum présentant les intentions des travaux, et si possible,
 - **Document demandé pour le 2^e cycle (candidature en année 4 Design textile uniquement)**

Un document écrit de deux pages maximum qui devra aborder la mise en perspective de votre projet artistique et plastique. Il s'agit de décrire :

1. La direction vers laquelle vos diverses propositions, jusqu'ici engagées, convergent ou tendent ;
2. La délimitation des contours d'un territoire de recherche, d'une thématique ouverte permettant de mieux cerner ultérieurement le sujet du mémoire (délimiter une thématique vous permettra d'engager, durant les congés d'été, quelques lectures ciblées en ce sens).

▪ **Paiement en ligne uniquement**

Attention, après le paiement en ligne, vous ne pourrez plus revenir sur votre dossier. Votre dossier ne pourra plus être modifié.

- Le paiement en ligne : le paiement se fait lors de la saisie de votre dossier administratif via la plateforme Taïga (onglet « Transmission de la candidature »)

Les droits d'inscription restent acquis à l'établissement, ils ne sont pas susceptibles d'être remboursés.

C — Dépôt des candidatures en ligne jusqu'au 27 août 2021 minuit

La plateforme de dépôt des candidatures fermera à minuit le 27 août 2021. Tout dossier incomplet sera refusé. Aucune information sur la réception du dossier par l'école ne sera donnée par téléphone. La transmission des dossiers par mail n'est pas acceptée.